



PAROLE D'EXPERT

Résilier son
bail de location

Comment faire ?



Comment prévenir mon propriétaire-bailleur ?



En tant que locataire, vous pouvez donner congé à tout moment au cours du bail. Pour cela, vous devez en informer votre propriétaire.

Comment se préparer avant l'état des lieux de sortie ?



Vous pouvez proposer plusieurs dates afin de réaliser l'état des lieux de sortie. Vous devez rendre votre logement dans l'état dans lequel vous l'avez eu pour pouvoir récupérer votre dépôt de garantie.

Dois-je faire visiter le logement avant la fin du bail ?



Si vous donnez congé, votre bailleur peut organiser des visites pour vendre ou relouer. Le bail peut prévoir les conditions de ces visites. Et vous pouvez demander à être présent.

Le saviez-vous ?



N'oubliez pas de résilier votre contrat auprès des fournisseurs d'eau, d'électricité et de gaz et de relever les compteurs lors de votre départ ! De même pour votre contrat d'assurance logement.

À retenir !

Toutes les informations sur le sujet sont à retrouver dans la Parole d'expert de la semaine (lien en bio)



Le réseau des ADIL vous renseigne gratuitement sur les sujets liés au logement et à l'habitat !
Trouvez l'ADIL la plus proche de chez vous sur



anil.org